



TechnipFMC annonce un changement au sein de son équipe de direction

Janvier 12, 2021

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 12 janvier 2021 — TechnipFMC (NYSE : FTI) (PARIS : FTI) a annoncé aujourd'hui la nomination d'Alf Melin au poste d'Executive Vice President et directeur financier, à compter du 25 janvier 2021.

M. Melin travaille dans la société depuis 1995 et a occupé de nombreux postes de direction dans les domaines de la finance, de la trésorerie et des opérations. Il occupe actuellement le poste de Senior Vice President, Finance Operations, où il est responsable des activités financières de la société pour tous les segments. En outre, il supervise directement les opérations financières pour le segment Subsea. Auparavant, il a occupé divers postes opérationnels, notamment celui de Senior Vice President, Surface Americas, et de directeur général, Fluid Control. Diplômé de l'université de Lund en Suède, la carrière de M. Melin dans la société inclut huit années dans diverses positions à travers le monde.

Cette nomination fait suite à la démission, également effective le 25 janvier 2021, de Maryann Mannen en tant qu'Executive Vice President et directrice financière, qui quitte la société pour poursuivre une autre opportunité professionnelle.

Doug Pferdehirt, Président-directeur général de TechnipFMC, a déclaré : « *Je suis heureux d'annoncer la nomination d'Alf Melin au poste d'Executive Vice President et directeur financier de TechnipFMC. Il a contribué de manière significative au développement de l'organisation financière actuelle de la société, faisant de lui un successeur naturel. Je suis convaincu que la vaste expérience financière d'Alf et sa connaissance opérationnelle approfondie de nos activités dans le domaine des technologies sous-marines et de surface l'ont bien préparé pour diriger l'organisation financière de TechnipFMC.* »

« *Enfin, je tiens à remercier Maryann pour l'ensemble de ses nombreuses contributions tout au long de ses 35 ans de carrière au sein de TechnipFMC, et notamment l'annonce de notre séparation prévue en deux leaders industriels cotés en bourse. Cela permet son remplacement au sein de l'équipe dirigeante d'être assuré dans le cadre d'une succession naturelle. Je lui souhaite tout le succès possible dans son nouveau rôle.* »

###

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les mots « s'attendre à », « prévoir », « seraient », « sera », « seront » et les expressions similaires désignent des déclarations prospectives qui ne sont généralement pas inscrites dans le temps, et incluent les déclarations concernant la scission potentielle de la Société entre TechnipFMC et Technip Energies, les prévisions de résultats financiers et opérationnels de TechnipFMC et Technip Energies après la scission proposée et les attentes concernant les affaires ou organisations respectives de TechnipFMC et Technip Energies après la scission proposée. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés et nos prévisions ou attentes actuelles. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs importants susceptibles de créer un écart important entre les résultats réels et les prévisions, veuillez consulter nos facteurs de risque présentés dans nos déclarations transmises à la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui incluent notre déclaration annuelle sur le formulaire 10-K, nos déclarations trimestrielles sur le formulaire 10-Q et nos déclarations actuelles sur le formulaire 8-K, nos déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de la Financial Conduct Authority du R.-U., ainsi que les éléments suivants :

- les risques liés aux flambées épidémiques et à d'autres problèmes de santé publique, notamment la maladie du coronavirus 2019 (« COVID-19 »), leur impact sur l'économie mondiale et les activités de notre entreprise, les clients, les fournisseurs et d'autres partenaires, l'évolution et la gestion des traités, lois et réglementations, y compris dans le cadre de la lutte contre ces problèmes, ainsi que la possibilité que ces problèmes aggravent d'autres risques, tels que ceux qui sont liés aux facteurs indiqués ou évoqués ci-dessous ;
- les risques liés à l'impact ou aux conditions de la scission proposée ;
- les risques liés aux avantages et aux coûts de la scission proposée, notamment le risque que les avantages attendus de la scission proposée ne se concrétisent dans les délais attendus, en totalité ou en partie ;
- les risques que les conditions de la scission proposée, notamment les autorisations réglementaires et la consultation des représentants des employés, ne soient pas satisfaites et/ou que la scission proposée ne se concrétise pas dans les délais ou les conditions prévues ou du tout ;
- le traitement fiscal prévu pour la scission proposée, notamment en ce qui concerne les actionnaires aux États-Unis ou dans d'autres pays ;
- les risques liés à la cession d'actions Technip Energies par TechnipFMC à Bpifrance, notamment sur les conditions de

finalisation et réalisation de la transaction ;

- l'évolution de l'actionnariat de la Société, de TechnipFMC et de Technip Energies, et la volatilité du prix du marché de leurs actions respectives, y compris le risque de fluctuation du prix du marché des actions de Technip Energies en raison de la vente importante par TechnipFMC de sa participation dans Technip Energies ;
- les risques associés aux opérations de financement éventuelles exécutées dans le cadre de la scission proposée ;
- l'impact de la scission proposée sur nos sociétés et le risque que la scission proposée soit plus complexe, prenne plus de temps ou soit plus chère que prévu, notamment l'impact sur nos ressources, systèmes, procédures et contrôles, le détournement de l'attention de la direction et l'impact sur les relations avec les clients, autorités gouvernementales, fournisseurs, employés et autres contreparties commerciales ;
- les changements inattendus des facteurs concurrentiels du secteur ;
- notre capacité à exécuter nos commandes dans les délais prévus et son impact à l'avenir sur notre chiffre d'affaires, notre rentabilité et nos relations avec nos clients ;
- la capacité à recruter et conserver le personnel clé ;
- les lois ou réglementations américaines ou internationales, y compris les lois et réglementations environnementales ou sur les échanges / tarifs douaniers existantes ou à venir, susceptibles d'augmenter nos coûts, de limiter la demande de nos produits et services ou de restreindre nos activités ;
- les troubles affectant l'environnement politique, réglementaire, économique et social des pays dans lesquels nous opérons ; et
- l'abaissement de notre cote de crédit, qui pourrait restreindre notre capacité d'emprunt sur les marchés de capitaux.

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

###

À propos de TechnipFMC

TechnipFMC, leader mondial du secteur de l'énergie, fournit des projets, produits technologies et services. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Nous appuyant sur trois segments opérationnels, à savoir Subsea, Surface Technologies et Technip Energies, nous sommes les mieux placés pour offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et au-delà. Grâce à nos technologies innovantes et à notre efficacité hors pair, nos solutions ouvrent de nouveaux horizons pour nos clients en leur permettant de développer leurs ressources énergétiques et de se positionner pour relever le défi de la transition énergétique.

Chacun de nos 36 000 collaborateurs est guidé par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture axée sur l'excellence en réalisation de projets et l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

TechnipFMC utilise son site web www.TechnipFMC.com comme canal de distribution pour des informations importantes. Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter [@TechnipFMC](https://twitter.com/TechnipFMC).

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice President Investor Relations
Tel: +1 281 260 3665

Email: [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@TechnipFMC.com)
Phillip Lindsay
Director Investor Relations (Europe)
Tel: +44 (0) 20 3429 3929
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@TechnipFMC.com)

Relations avec les medias

Christophe Bélorgeot
Senior Vice President Corporate Engagement
Tel: +33 1 47 78 39 92
Email: [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@TechnipFMC.com)

Brooke Robertson
Public Relations Director
Tel: +1 281 591 4108
Email: [Brooke Robertson](mailto:Brooke.Robertson@TechnipFMC.com)